



CORPORATION
FINANCIÈRE POWER

Notice annuelle 2019

Le 24 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rubrique 1	Renseignements généraux	3
Rubrique 2	Documents intégrés par renvoi	4
Rubrique 3	Information prospective	5
Rubrique 4	Structure de l'entreprise	7
	Rubrique 4.1 Constitution	7
	Rubrique 4.2 Liens intersociétés	8
Rubrique 5	Développement général de l'activité	10
	Rubrique 5.1 Activités de la Financière Power	10
	Rubrique 5.2 Faits importants au cours des trois dernières années	10
Rubrique 6	Description narrative de l'activité	14
	Rubrique 6.1 Great-West Lifeco Inc.	14
	Rubrique 6.2 Société financière IGM Inc.	15
	Rubrique 6.3 Le Groupe Pargesa	16
	Rubrique 6.4 Investissements dans les technologies financières	18
Rubrique 7	Facteurs de risque	20
Rubrique 8	Description du capital-actions	22
	Rubrique 8.1 Généralités	22
	Rubrique 8.2 Actions ordinaires	22
	Rubrique 8.3 Actions privilégiées de premier rang	23
	Rubrique 8.4 Actions privilégiées de second rang	25
Rubrique 9	Notations	26
Rubrique 10	Dividendes	29
Rubrique 11	Marché pour la négociation des titres	30
Rubrique 12	Administrateurs et dirigeants	33
	Rubrique 12.1 Administrateurs	33
	Rubrique 12.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants	34
Rubrique 13	Titres comportant droit de vote	35
Rubrique 14	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	36
Rubrique 15	Contrats importants	36
Rubrique 16	Agent des transferts	37
Rubrique 17	Experts	37
Rubrique 18	Renseignements complémentaires	38

RUBRIQUE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ^[1]	Canada Vie
Corporation Financière Canada-Vie ^[1]	CFCV
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power ou la Société
Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Empower Retirement
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe d'assurances London Inc. ^[1]	Groupe d'assurances London
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
KOHO Financial Inc.	Koho
Investment Planning Counsel Inc.	Investment Planning Counsel
Irish Life Group Limited	Irish Life
La Great-West, compagnie d'assurance-vie ^[1]	Great-West
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie ^[1]	London Life
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 12 février 2020	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Société financière IGM Inc. datée du 19 mars 2020	Notice annuelle de la Financière IGM
Pansolo Holding Inc.	Pansolo
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.	Parques
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund II
Power Corporation du Canada	Power
Power Financial Europe B.V.	PFE
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion de la Corporation Financière Power daté du 18 mars 2020	Rapport de gestion de la Financière Power
Sagard Holdings ULC	Sagard Holdings
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

[1] Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life, la Canada Vie et leurs sociétés de portefeuille, CFCV et Groupe d'assurances London, ont fusionné en une seule société d'assurance-vie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

RUBRIQUE 2 DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de la Financière Power et la déclaration de changement important de la Société datée du 18 décembre 2019 sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de la Financière Power et la déclaration de changement important susmentionnée peuvent être consultés sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

RUBRIQUE 3 INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continues de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, de même que sur les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, ainsi que sur les incidences prévues de la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes) et du rachat proposé par la Société et Power de certaines catégories de leurs actions privilégiées de premier rang. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de catastrophes causées par l'homme, d'attaques terroristes, de guerres ou autres conflits ou de l'écllosion d'une pandémie ou autres crises de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour procéder au rachat d'actions privilégiées de premier rang et le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de la Financière

Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. Les rubriques intitulées « Introduction » de la notice annuelle de Lifeco et « Mise en garde relative aux énoncés prospectifs » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

RUBRIQUE 4 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Rubrique 4.1 Constitution

La Corporation Financière Power — Power Financial Corporation a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 4 décembre 1986. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Les statuts de la Société ont été modifiés comme suit :

- > avec effet le 17 août 1993, le 14 octobre 1997, le 7 mars 2003 et le 25 novembre 2008, afin de créer des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série B, série C, série J et série M respectivement, qui ont toutes été rachetées depuis;
- > avec effet le 10 janvier 1997, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 11 décembre 1997, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »);
- > avec effet le 9 juillet 1998, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 22 novembre 2001, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 pour cent, série E (les « actions privilégiées de premier rang, série E »);
- > avec effet le 10 juillet 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 pour cent, série F (les « actions privilégiées de premier rang, série F »);
- > avec effet le 4 décembre 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 pour cent, série H (les « actions privilégiées de premier rang, série H »);
- > avec effet le 7 mars 2003, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (les « actions privilégiées de premier rang, série I »);
- > avec effet le 23 juillet 2004, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 30 septembre 2005, afin de créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 pour cent, série K (les « actions privilégiées de premier rang, série K »);
- > avec effet le 28 juillet 2006, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 pour cent, série L (les « actions privilégiées de premier rang, série L »);
- > avec effet le 25 novembre 2008, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N (dont aucune n'est en circulation);
- > avec effet le 7 octobre 2009, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série O (les « actions privilégiées de premier rang, série O »);
- > avec effet le 14 mai 2010, afin de porter le nombre maximal d'administrateurs de 18 à 20;
- > avec effet le 22 juin 2010, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P (les « actions privilégiées de premier rang, série P ») et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q (les « actions privilégiées de premier rang, série Q »);
- > avec effet le 16 février 2012, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série R (les « actions privilégiées de premier rang, série R »);
- > avec effet le 25 février 2013, afin de créer un maximum de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 pour cent, série S (les « actions privilégiées de premier rang, série S »);

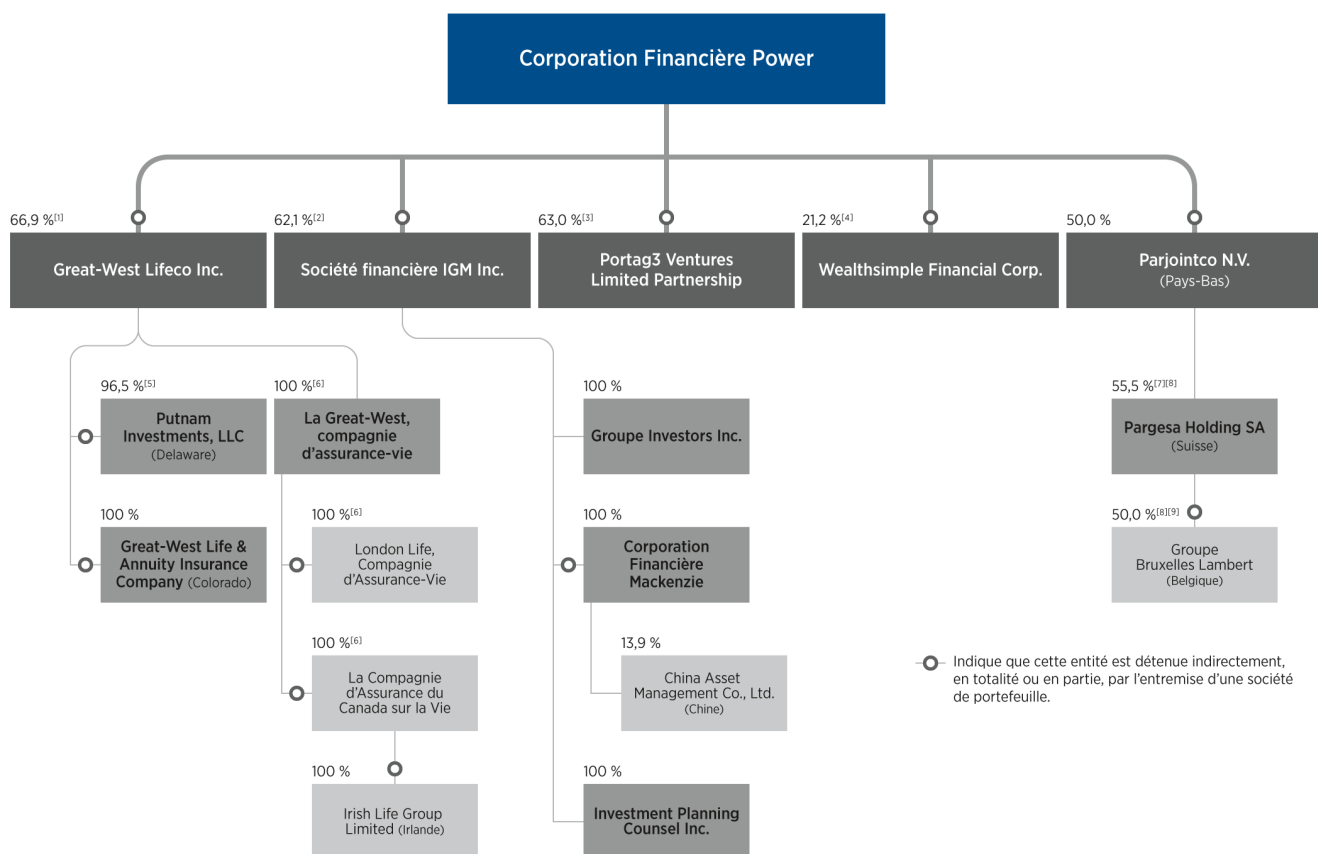
- > avec effet le 6 décembre 2013, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série T (les « actions privilégiées de premier rang, série T ») et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série U (les « actions privilégiées de premier rang, série U ») (dont aucune n'est en circulation);
- > avec effet le 23 mai 2017, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 pour cent, série V (les « actions privilégiées de premier rang, série V »); et
- > avec effet le 13 février 2020, afin de mettre en œuvre la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes) au moyen d'un plan d'arrangement en déposant les clauses de l'arrangement.

Rubrique 4.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de la Financière Power au 31 décembre 2019, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont la Financière Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Financière Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date. Certaines filiales dont le total des actifs ou des produits ne représentait pas plus de 10 pour cent des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2019 ont été omises^[a]. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 pour cent des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2019. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

Les rubriques intitulées « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et « Introduction » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées aux présentes par renvoi.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles au www.sedar.com et sur le site web de la Société.



- [1] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 53,8 pour cent à la Société et à 3,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., à 6,8 pour cent à 3439453 Canada Inc. et à 3,2 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.
- [2] Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 58,9 pour cent à la Société et à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc. et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,9 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,01 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.
- [3] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent respectivement une participation de 63,0 pour cent, de 18,5 pour cent et de 18,5 pour cent dans Portag3 Ventures Fund I. Portag3 Ventures Fund I est gérée par Sagard Holdings, filiale de Power.
- [4] La Financière Power détient une participation de 21,2 pour cent dans Wealthsimple, et Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détiennent également des participations respectives de 16,8 pour cent et de 46,9 pour cent, pour un total des actions et des droits de vote de 84,9 pour cent et de 85,3 pour cent, respectivement.
- [5] 100 pour cent des droits de vote.
- [6] Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life, la Canada Vie et leurs sociétés de portefeuille, CFCV et Groupe d'assurances London, ont fusionné en une seule société d'assurance-vie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.
- [7] 75,4 pour cent des droits de vote.
- [8] Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'est pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la Bourse de la Suisse (la « SIX ») et que Parjointco conserve le contrôle de fait de GBL. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 pour cent du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.
- [9] Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Le Groupe Pargesa » de la présente notice annuelle.

RUBRIQUE 5 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Rubrique 5.1 Activités de la Financière Power

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. La Financière Power est propriétaire d'un bloc de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Lifeco et la Financière IGM sont des chefs de file dans les secteurs de l'assurance, de la gestion d'actifs, ainsi que du patrimoine et de la retraite dans leurs principaux marchés : le Canada, les États-Unis et l'Europe.

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, la Société détient une participation de 50,0 pour cent dans Parjointco, qui détenait, au 31 décembre 2019, une participation de 55,5 pour cent, représentant 75,4 pour cent des droits de vote, dans Pargesa, une société de portefeuille ayant des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Ces placements européens sont détenus par Pargesa par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge. Des événements récents concernant la participation de la Société dans Pargesa sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe » de la présente notice annuelle.

Au cours des dernières années, la Financière Power a également mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières.

Au 31 décembre 2019, la Financière Power et ses filiales employaient, au total, environ 28 400 personnes réparties dans le monde. Au 31 décembre 2019, la Financière Power exerçait un contrôle, directement et indirectement, sur environ 70,9 pour cent des actions ordinaires en circulation de Lifeco, représentant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant des droits de vote en circulation de Lifeco. Au 31 décembre 2019, la Financière Power exerçait également un contrôle, directement et indirectement, sur environ 66,0 pour cent des actions ordinaires en circulation de la Financière IGM.

Rubrique 5.2 Faits importants au cours des trois dernières années

Les rubriques intitulées « Évolution générale de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

AMÉRIQUE DU NORD

Depuis 2016, la Financière Power investit, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive et de la Financière IGM, dans Wealthsimple, une société de technologie financière qui offre des services de placement en ligne. Au cours du deuxième trimestre de 2017, la Financière Power a transféré à Portag3 Ventures Fund I, fonds d'investissement dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et qui a été constitué par la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, la participation dans Wealthsimple qu'elle avait acquise avant 2017. Au 31 décembre 2019, la Financière Power, Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 21,2 pour cent, de 16,8 pour cent et de 46,9 pour cent dans Wealthsimple, ce qui représentait respectivement 84,9 pour cent et 85,3 pour cent du total des actions et des droits de vote. Au 31 décembre 2019, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 63,0 pour cent, de 18,5 pour cent et de 18,5 pour cent dans Portag3 Ventures Fund I.

Le 26 mai 2017, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série V, d'un rendement annuel de 5,15 pour cent, pour un produit brut de 250 M\$.

Le 30 octobre 2018, Portag3 Ventures a annoncé le lancement de Portag3 Ventures Fund II, son deuxième fonds de capital de risque axé sur les technologies financières. Portag3 Ventures Fund II investit dans des entreprises de démarrage au sein de marchés verticaux ciblés du secteur mondial des technologies financières.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 7,0 pour cent de ses actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. Dans le cadre de

l'offre, 42 436 370 (ou 9,1 pour cent) des actions ordinaires détenues en propriété véritable par Power ont été rachetées par la Financière Power. L'offre publique de rachat importante a permis à la Société de rembourser du capital aux actionnaires tout en maintenant une situation du capital solide afin de financer des occasions de croissance futures.

Le 13 décembre 2019, la Société et Power ont annoncé la réorganisation (telle qu'elle est définie ci-après) et, entre autres, l'intention de Power d'entreprendre d'autres initiatives dont profiteront les actionnaires parallèlement à la réorganisation, notamment, une fois la réorganisation complétée, le rachat d'un total de 350 M\$ de certaines catégories d'actions privilégiées de premier rang respectives de la Société et de Power au moyen de la trésorerie disponible, ce qui devrait entraîner une réduction des charges financières annuelles d'environ 15 M\$ par année.

Le 13 février 2020, la Financière Power et Power ont complété une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de la Société détenue par les actionnaires autres que Power et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires ») a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de Power et 0,01 \$ en espèces. Dans le cadre de la réorganisation, Power a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de la Société. Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang demeurent des actions en circulation de la Société et inscrites à la cote de la TSX après la réalisation de la réorganisation, et les débentures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 de la Société demeurent en circulation en tant qu'obligations de la Société. La réorganisation a été annoncée initialement le 13 décembre 2019 par la Société et Power et a été approuvée par les actionnaires de la Financière Power à une assemblée tenue le 11 février 2020 et a obtenu l'approbation définitive de la cour le 12 février 2020.

En mars 2020, la Société a obtenu de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, pour le compte de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, une dispense (la « dispense relative à l'information sur la rémunération ») de l'obligation de fournir dans sa notice annuelle l'information sur la rémunération exigée par la législation en valeurs mobilières, dans la mesure où : (i) la Société dépose l'information sur la rémunération à titre de document distinct sous son profil SEDAR, au www.sedar.com, au plus tard 140 jours après la fin de son dernier exercice et (ii) la Société indique dans sa notice annuelle pour un exercice donné un avis selon lequel l'information sur la rémunération à l'égard de cet exercice, au moment de son dépôt, sera réputée intégrée par renvoi dans sa notice annuelle.

EUROPE

Le 7 février 2017, GBL a racheté au comptant des obligations échangeables contre des actions d'ENGIE qu'elle détenait à ce moment-là, pour un montant de 306 M€. Au cours du premier trimestre de 2017, GBL a vendu des actions d'ENGIE représentant 0,5 pour cent du capital-actions d'ENGIE, pour un produit de 145 M€. Après cette opération, la participation résiduelle de GBL dans ENGIE s'élevait à 0,1 pour cent, dont la majeure partie a été vendue plus tard en 2017.

Dans le cadre de sa stratégie d'inclure un nombre limité d'investissements choisis de moindre importance dans son portefeuille diversifié, GBL a investi progressivement dans Burberry Group plc, Ontex N.V., GEA Group et Parques au cours des dernières années. Le 9 mai 2018, GBL a annoncé la vente de sa participation de 6,6 pour cent dans Burberry Group plc, ce qui correspond à 27,6 millions d'actions et à un produit de 498 millions de livres sterling. Au 31 décembre 2019, GBL détenait 20,0 pour cent, 8,5 pour cent et 23,0 pour cent du capital-actions d'Ontex N.V., de GEA Group et de Parques, respectivement.

Le 8 février 2018, GBL a investi une somme supplémentaire de 144 M€ dans Umicore, NV/SA, faisant passer sa participation à 17,7 pour cent. Au 31 décembre 2019, GBL détenait 18,0 pour cent du capital-actions d'Umicore, NV/SA.

Le 12 juin 2018, GBL a émis un capital de 500 M€ d'obligations à 1,875 pour cent à sept ans échéant le 19 juin 2025. Le produit de cette émission a servi aux fins générales de l'entreprise de GBL et a permis à cette dernière de proroger les échéances de sa dette.

Le 9 octobre 2018, les obligations convertibles de GBL, émises le 27 septembre 2013, sont venues à échéance. L'intérêt économique de Pargesa dans GBL s'élevait à 51,7 pour cent au 31 décembre 2019 (comparativement à 50,8 pour cent et à 51,8 pour cent au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, respectivement).

En 2019, GBL a vendu une partie de son investissement dans adidas AG pour un produit net de 499 M€. GBL détenait 6,8 pour cent du capital-actions d'adidas AG au 31 décembre 2019 (comparativement à 7,8 pour cent et à 7,5 pour cent au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, respectivement).

En mars et en avril 2019, GBL a vendu une participation de 0,6 pour cent dans Total SA au moyen de contrats de vente à terme arrivant à échéance le 24 janvier 2020. GBL prévoit réaliser un profit de 411 M€ pour le premier trimestre de 2020. En date du 24 janvier 2020, la participation de GBL dans Total SA a été réduite à 0,01 pour cent.

Le 2 août 2019, GBL a annoncé qu'elle avait signé une entente visant l'acquisition du groupe Webhelp, par l'intermédiaire d'un véhicule de placement contrôlé par GBL et conjointement avec les actionnaires cofondateurs et l'équipe de direction. Le groupe Webhelp est un fournisseur d'expérience client et de services d'impartition de processus d'affaires. Le 19 novembre 2019, GBL a complété l'acquisition du groupe Webhelp. GBL a investi 0,9 G€ pour acquérir une participation de 64,7 pour cent du capital du véhicule de placement, selon la valeur d'entreprise totale de 2,4 G€ du groupe Webhelp.

Le 6 septembre 2019, GBL a annoncé le placement, par sa filiale en propriété exclusive Elliott Capital S.à.r.l., d'une émission de 750 M€ d'obligations (les « obligations d'EC ») échangeables contre des actions inscrites existantes de LafargeHolcim Ltd. garanties par GBL. Les obligations d'EC ne portent pas intérêt et arriveront à échéance le 30 décembre 2022, sauf en cas de remboursement anticipé. Les obligations d'EC ont été émises à un prix d'émission de 101,0 pour cent du pair et sont remboursables au pair à l'échéance, ce qui correspond à un taux de rendement brut annuel de -0,3 pour cent. GBL affecte le produit tiré de l'émission aux besoins généraux de l'entreprise.

En décembre 2019, les actions de Parques ont été radiées de la cote après l'approbation, par la *Comisión Nacional del Mercado de Valores*, de l'offre publique d'acquisition volontaire de Piolin Bidco, S.A.U. sur les actions de Parques (l'« offre de Piolin »). Conformément à son engagement irrévocable en cas de succès de l'offre de Piolin, GBL a apporté ses actions de Parques à l'offre de Piolin. À l'issue de l'offre de Piolin, GBL détenait indirectement 23,3 pour cent de Parques. Au 31 décembre 2019, GBL détenait indirectement 23,0 pour cent de Parques.

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'est pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la SIX et que Parjointco conserve le contrôle de fait de GBL. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 pour cent du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.

Actuellement, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Imerys SA, adidas AG, Pernod Ricard SA, SGS SA, LafargeHolcim Ltd., Umicore NV/SA, Total SA, GEA Group, Ontex N.V., le groupe Webhelp et Parques, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. La participation de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2019, est présentée plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Le Groupe Pargesa » de la présente notice annuelle. De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques.

COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la

distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

RUBRIQUE 6 DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille ayant des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. La Financière Power est demeurée engagée à l'égard de la croissance et de l'évolution de ses principaux placements par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et la Financière IGM et, au cours des dernières années, elle a mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières. La Financière Power détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe par l'entremise de son placement indirect dans Pargesa. Ces placements sont détenus par Pargesa par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

Rubrique 6.1 Great-West Lifeco Inc.

Lifeco est une société de portefeuille d'envergure internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Au 31 décembre 2019, Lifeco et ses filiales administraient un actif totalisant environ 1,6 T\$ et comptaient environ 24 000 employés dans le monde.

Le 3 avril 2019, Lifeco a annoncé que ses trois sociétés d'assurance-vie canadiennes, la Great-West, la London Life et la Canada Vie regroupaient leurs forces sous une seule marque au Canada, soit la Canada Vie. La Canada Vie est devenue la marque sous laquelle l'entreprise crée, fournit et annonce des produits et des services au Canada dans tous ses secteurs d'activité. Le 25 novembre 2019, Lifeco a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation réglementaire définitive du ministre des Finances du Canada afin de fusionner la Great-West, la London Life, la Canada Vie et leurs sociétés de portefeuille, CFCV et Groupe d'assurances London, en une seule société d'assurance-vie, soit La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. La fusion a été réalisée le 1^{er} janvier 2020.

Au Canada, la Canada Vie offre un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client individuel, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu et des services connexes aux particuliers. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, et d'assurance créances, de même que des produits de capitalisation et de rente et d'autres produits spécialisés aux groupes au Canada.

Le secteur européen se compose de deux unités d'exploitation distinctes: (i) l'unité Assurance et rentes, qui offre des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des rentes immédiates, par l'intermédiaire de filiales de la Canada Vie au Royaume-Uni, à l'île de Man, en Irlande et en Allemagne et par l'intermédiaire d'Irish Life en Irlande, et (ii) l'unité Réassurance, qui exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande. Avant le 1^{er} janvier 2020, les produits de l'unité Réassurance étaient offerts par l'intermédiaire de la Canada Vie, de la London Life et de leurs filiales respectives. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les produits de l'unité Réassurance sont offerts par l'intermédiaire de la Canada Vie et ses filiales.

Aux États-Unis, Empower Retirement offre des régimes à cotisations déterminées offerts par l'employeur, des comptes de retraite pour les particuliers, des services d'adhésion, des documents d'information, des options de placement et des services d'éducation connexes. Les services de gestion de fonds, de placement et de consultation sont offerts sous la marque « Great-West Investments». Les services et les produits d'Empower Retirement sont commercialisés à l'échelle nationale par ses équipes de vente, des courtiers, des consultants, des conseillers, des tiers administrateurs et des institutions financières. Les services administratifs et de tenue de registres exclusifs destinés à d'autres fournisseurs de régimes à cotisations déterminées et de régimes à prestations déterminées connexes sont offerts sous la marque

« Empower Institutional ». Empower Retirement est le deuxième fournisseur de services de tenue des registres relatifs aux régimes à cotisations déterminées en importance aux États-Unis et le principal fournisseur de services relatifs aux régimes à cotisations déterminées offerts par l'État.

En date du 1^{er} juin 2019, Empower Retirement, filiale de Lifeco, a vendu, par voie de réassurance, la quasi-totalité de ses polices d'assurance-vie individuelle et de ses contrats de rente individuelle à Protective Life Insurance Company (« Protective Life »), qui est la filiale principale de Protective Life Corporation. Les polices et contrats vendus comprennent des polices d'assurance-vie appartenant à des banques et à des sociétés, des polices d'assurance-vie à prime unique, des contrats de rente individuelle et un bloc fermé de polices d'assurance-vie et de contrats de rente.

Putnam offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des stratégies visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres à rendement absolu, ainsi que des stratégies parallèles. Putnam sert les particuliers grâce à son vaste réseau de relations avec des courtiers indépendants, des planificateurs financiers, des conseillers en placement agréés et d'autres institutions financières qui placent les titres des Fonds Putnam auprès de leurs clients; ce réseau compte environ 136 000 conseillers. Les investisseurs institutionnels sont servis par des employés spécialisés en gestion des comptes, en gestion des produits et en service à la clientèle de Putnam. Au 31 décembre 2019, Putnam avait un actif total géré d'environ 181,7 G\$ US.

Au 31 décembre 2019, la Great-West était également propriétaire d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant 3,9 pour cent) de la Financière IGM (à l'exclusion d'environ 0,029 million d'actions ordinaires de la Financière IGM détenues par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires).

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rubrique 6.2 Société financière IGM Inc.

La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs. Elle offre principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes et administrait un actif de 190,2 G\$ pour le compte de ses clients au 31 décembre 2019, ce qui comprenait un actif géré de 166,8 G\$. Elle exerce ses activités par l'entremise de IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.

Au 31 décembre 2019, la Financière IGM et ses filiales comptaient 3 378 employés.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 381 conseillers répartis partout au Canada et administrait un actif de 97,3 G\$ pour le compte de ses clients au 31 décembre 2019, ce qui comprenait un actif de fonds de placement géré de 93,2 G\$. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967, est une société de gestion de placements qui offre des services de consultation en matière de placement et des services connexes. Gérant un actif de 70,2 G\$ au 31 décembre 2019, Placements Mackenzie offre ses produits et ses services principalement au moyen d'un réseau diversifié composé de conseillers financiers indépendants. En octobre 2017, la Financière IGM a regroupé les fonctions de gestion de placements d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie au sein d'un seul groupe de gestion de placements mondial qui sert les deux sociétés et relève de Placements Mackenzie. L'actif géré par l'équipe issue de ce regroupement de fonctions totalisait 140,1 G\$ au 31 décembre 2019.

Investment Planning Counsel est une entreprise de planification financière canadienne indépendante fondée en 1996 qui offre des produits, des services et des conseils financiers au Canada. Elle compte 728 conseillers financiers et administrait un actif de 27,7 G\$ pour le compte de ses clients au 31 décembre 2019, ce qui comprenait un actif géré de 5,4 G\$.

Au 31 décembre 2019, la Financière IGM était propriétaire de la totalité des actions ordinaires en circulation d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel et d'environ 37,3 millions d'actions ordinaires (représentant 4,0 pour cent) de Lifeco.

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle de la Financière IGM est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rubrique 6.3 Le Groupe Pargesa

Les renseignements donnés dans les présentes sur Pargesa et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ont été communiqués publiquement par Pargesa. À la connaissance de la Financière Power, ces renseignements ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Toutefois, la Financière Power décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements, ou quant au fait que ces sociétés pourraient avoir omis de divulguer des faits ou des circonstances qui pourraient s'être produits ou modifier le sens ou fausser l'exactitude de ces renseignements, mais dont la Financière Power n'est pas au courant.

ANTÉCÉDENTS DU GROUPE PARGESA

La participation de la Société dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco, société de portefeuille, comme il est décrit plus en détail ci-après. La valeur comptable de la participation de la Société dans Parjointco s'établissait à 4,0 G\$ au 31 décembre 2019.

Pargesa est constituée sous le régime du droit suisse. Elle a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente »), la Financière Power est maintenant détentrice de participations importantes dans le groupe Pargesa avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa, le Groupe Frère, de Charleroi, en Belgique. Conformément à l'entente, la Financière Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa et GBL. Chacun des deux groupes exerce un contrôle égal sur Parjointco, société constituée en vertu des lois des Pays-Bas, laquelle à son tour détenait, au 31 décembre 2019, 75,4 pour cent des droits de vote et 55,5 pour cent des titres de participation de Pargesa; Pargesa détenait elle-même à cette date 51,7 pour cent des droits de vote et 50,0 pour cent des titres de participation de GBL. Des événements récents concernant la participation de la Société dans Pargesa sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe » de la présente notice annuelle. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre le contrôle du groupe Power et celui du Groupe Frère dans Pargesa, GBL (et Parfinance S.A., à cette époque) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, avait une durée de 11 ans, sous réserve de prolongations possibles. Elle stipule le maintien de la chaîne de contrôle de l'actionnariat. Le 24 septembre 1996, la durée de cette entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 et, le 17 décembre 2012, la durée de l'entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente.

En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage; en cas d'échec, ils vont en arbitrage. Sous réserve des résultats de l'arbitrage, le groupe non défaillant peut se prévaloir de la première des options suivantes ou des deux :

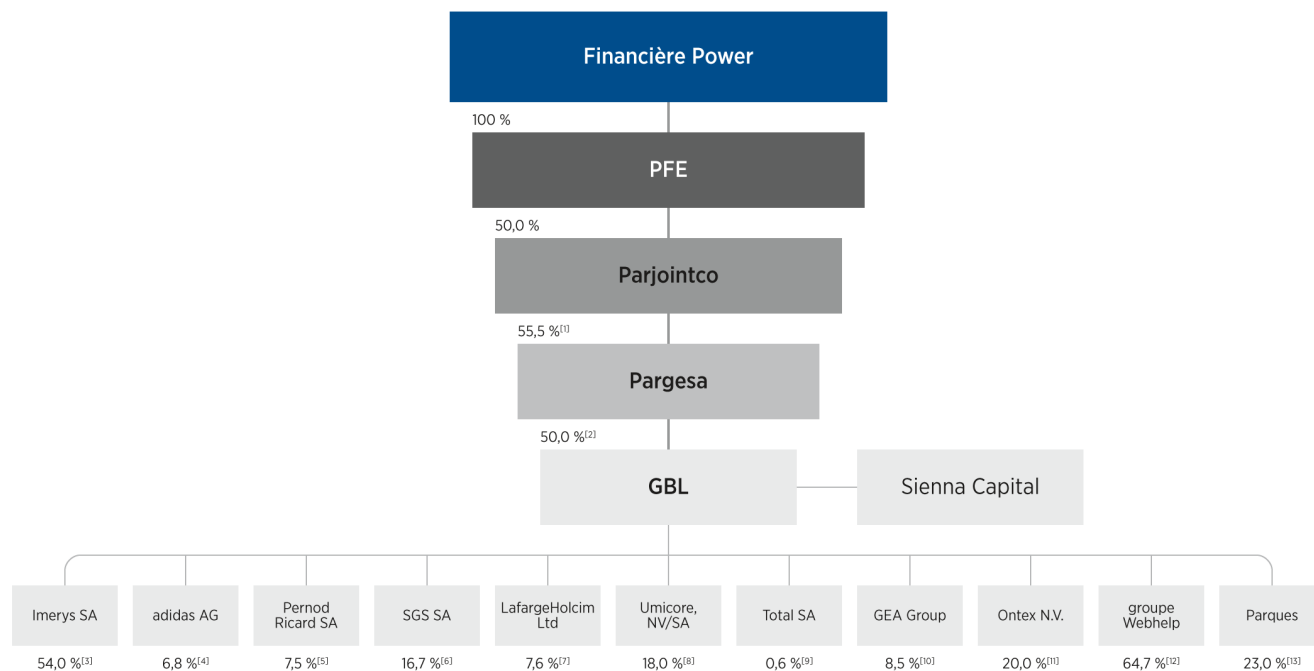
- la liquidation de la société de portefeuille détenue en propriété conjointe constituée pour détenir les participations respectives dans Pargesa et GBL, et résiliation de l'entente;
- l'acquisition des participations dans Pargesa que le groupe défaillant détient ou qu'il acquiert à la liquidation de la société de portefeuille détenue en propriété conjointe, à la valeur marchande des actions comportant droit de vote de Pargesa au moment de la sentence arbitrale et au prix d'émission de tout autre titre de Pargesa.

Le groupe Pargesa détient actuellement des participations importantes dans un nombre limité de sociétés européennes d'envergure mondiale. Ces participations sont détenues par l'intermédiaire de GBL, société de portefeuille belge membre du groupe de Pargesa, telles qu'elles sont indiquées dans l'organigramme sur la page suivante. Au 31 décembre 2019, la

part des fonds propres (part du groupe) de Pargesa s'établissait à 14,5 G\$ (10,8 C FS)^[b]. Les renseignements touchant Pargesa qui sont donnés dans les présentes sont tirés des états financiers de Pargesa.

L'organigramme qui suit présente la structure du groupe Pargesa et comprend les principales participations directes et indirectes au 31 décembre 2019.

Les pourcentages montrent les titres de participation détenus par les filiales et les membres du groupe de Pargesa. De plus amples détails sur les participations sont présentés à la page 18.



[1] 75,4 pour cent des droits de vote. Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'est pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la SIX et que Parjointco conserve le contrôle de fait de GBL. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 pour cent du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.

[2] 51,7 pour cent des droits de vote.

[3] 67,6 pour cent des droits de vote.

[4] 6,8 pour cent des droits de vote.

[5] 12,0 pour cent des droits de vote.

[6] 16,7 pour cent des droits de vote.

[7] 7,6 pour cent des droits de vote.

[8] 18,0 pour cent des droits de vote.

[9] 1,2 pour cent des droits de vote.

[10] 8,5 pour cent des droits de vote.

[11] 20,0 pour cent des droits de vote.

[12] 64,7 pour cent des droits de vote.

[13] 23,0 pour cent des droits de vote.

[b] Les renseignements présentés dans cette section sont fondés sur les taux de change en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Tableau des participations du groupe Pargesa et de l'actif net de Pargesa :

Au 31 décembre 2019 (en millions de FS)	Territoire de constitution	Actif net (quote-part de Pargesa)	% de la valeur de l'actif net
Placements cotés en bourse			
Adidas AG	Allemagne	2 144	20
Pernod Ricard SA	France	1 721	16
SGS SA	Suisse	1 679	15
LafargeHolcim Ltd.	Suisse	1 253	11
Umicore, NV/SA	Belgique	1 043	10
Imerys SA	France	878	8
Total SA	France	433	4
GEA Group	Allemagne	246	2
Ontex N.V.	Belgique	167	1
Autres		63	1
Placements non cotés en bourse			
Sienna Capital	Luxembourg	969	9
Groupe Webhelp	France	470	4
Parques	Espagne	128	1
Autres Pargesa		18	1
Actions propres de GBL		266	2
Encaisse nette et actif à court terme, déduction faite de la dette		(532)	(5)
Actif net		10 946	100

PARGESA - DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

GBL, qui est contrôlée par Pargesa, est une société de portefeuille dont le siège social est situé à Bruxelles, en Belgique. Ses principaux placements sont une participation dans Imerys SA (produits minéraux de spécialités industriels); adidas AG (conception et distribution de vêtements de sport); Pernod Ricard SA (vins et spiritueux); SGS SA (contrôle, vérification et certification); LafargeHolcim Ltd. (ciment, granulats et béton); Umicore, NV/SA (technologie des matériaux et recyclage de métaux précieux); Total SA (pétrole, gaz et chimie); GEA Group (fourniture d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons); Ontex N.V. (produits d'hygiène jetables); le groupe Webhelp (prestation de services d'expérience client et d'impartition de processus d'affaires); et Parques (exploitation de parcs de loisirs régionaux). De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la partie D du rapport de gestion de la Financière Power portant sur Pargesa ou aux sites Web des sociétés du portefeuille de Pargesa énumérées ci-dessus, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Rubrique 6.4 Investissements dans les technologies financières

PORTAG3 VENTURES

La Financière Power, en partenariat avec Lifeco et la Financière IGM, sont les investisseurs principaux dans des fonds dont Portag3 Ventures, une société liée, assure la gestion. Ces fonds d'investissement ont pour objectif de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. Au 18 mars 2020, Portag3 Ventures avait investi dans plus de 45 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières par l'entremise de Portag3 Ventures Fund I et de Portag3 Ventures Fund II. Portag3 Ventures Fund II est axé sur les technologies financières et investit dans des entreprises en démarrage au sein de marchés verticaux ciblés du secteur mondial des technologies financières. Portag3 Ventures Fund I est détenu en propriété exclusive par la Société (63,0 pour cent), avec Lifeco (18,5 pour cent) et la Financière IGM (18,5 pour cent). La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ont chacune engagé un montant de 33 M\$ dans Portag3 Ventures Fund II. Portag3 Ventures est gérée par Sagard Holdings, une filiale de Power.

WEALTHSIMPLE

Au 31 décembre 2019, la Financière Power, Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détenaient des participations respectives dans Wealthsimple de 21,2 pour cent, de 16,8 pour cent et de 46,9 pour cent, représentant globalement 84,9 pour cent et 85,3 pour cent, respectivement, des actions et des droits de vote. Wealthsimple est une société de technologie financière qui offre des services de placement en ligne. Elle continue d'élargir sa présence sur le marché et de diversifier sa gamme de produits de placement et d'épargne, qui comprend Wealthsimple Invest, Wealthsimple Save, Wealthsimple Trade, Wealthsimple for Advisors (W4A) et Wealthsimple for Work (W4W). Au 31 décembre 2019, Wealthsimple comptait plus de 250 000 clients sur les marchés du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, avec un actif administré de plus de 6,3 G\$. Le 23 janvier 2020, Wealthsimple a annoncé que Purpose Advisor Solutions avait acquis Wealthsimple for Advisors.

KOHO

Au 31 décembre 2019, Portag3 Ventures Fund II, Portag3 Ventures Fund I, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détenaient une participation de 54,4 pour cent dans Koho. Koho est une plateforme numérique canadienne offrant une gamme de services financiers.

RUBRIQUE 7 FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres ne comportant pas droit de vote de la Société, comme les actions privilégiées de premier rang et les débentures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 (les « Débentures ») de la Société, de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ses principaux actifs sont des participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et la Financière IGM et une participation de contrôle conjointe dans Parjointco, qui détient elle-même une participation de contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées aux présentes par renvoi, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées aux présentes par renvoi. Les risques associés au fait d'investir dans Pargesa sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions privilégiées de premier rang de la Financière Power et le cours des actions de ses filiales peuvent être volatils et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Financière Power et de ses filiales, notamment par suite de l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 ». Il n'existe pas de marché pour la négociation des Débentures, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de Débentures ne soient pas en mesure de liquider leurs Débentures en temps opportun, ni même de les liquider. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des actions privilégiées de premier rang de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes sur les actions privilégiées de premier rang aux actionnaires de la Financière Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power, des sociétés contrôlées conjointement par la Financière Power et des sociétés qui ont des liens avec la Financière Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La capacité de la Financière Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ou de Débentures n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Financière Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 8 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Rubrique 8.1 Généralités

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang (les « actions privilégiées de second rang ») et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »). Au 18 mars 2020, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000
Série I	8 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	8 965 485
Série Q	2 234 515
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Actions ordinaires	664 096 506

Il n'y a pas d'actions privilégiées de premier rang, série U ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions privilégiées de premier rang et sur les actions privilégiées de second rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Société. Les lecteurs devraient aussi prendre connaissance des statuts de la Société pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions de notre capital-actions. On peut trouver ces statuts sur le site web de la Société à www.powerfinancial.com et ceux-ci sont déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Rubrique 8.2 Actions ordinaires

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, le porteur d'actions ordinaires n'a pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) au reliquat des biens de la Financière Power à la dissolution volontaire ou forcée. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires.

Rubrique 8.3 Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires ou des actionnaires de cette série, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Actions privilégiées de premier rang, série A	Cumulatif, un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	-	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série D	-	5,50 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série E	-	5,25 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série F	-	5,90 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série H	-	5,75 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série I	-	6,00 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série K	-	4,95 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série L	-	5,10 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série O	-	5,80 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série P	-	2,306 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2021 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série Q le 31 janvier 2021 ^[4]

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ⁽¹⁾ (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Actions privilégiées de premier rang, série Q	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ⁽⁵⁾	-	Depuis le 31 janvier 2016, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série P le 31 janvier 2021 ⁽⁴⁾
Actions privilégiées de premier rang, série R	-	5,50 %	25,50 \$ depuis le 30 avril 2019 25,25 \$ à compter du 30 avril 2020 25,00 \$ à compter du 30 avril 2021	-
Actions privilégiées de premier rang, série S	-	4,80 %	25,75 \$ depuis le 30 avril 2019 25,50 \$ à compter du 30 avril 2020 25,25 \$ à compter du 30 avril 2021 25,00 \$ à compter du 30 avril 2022	-
Actions privilégiées de premier rang, série T	-	4,215 % ⁽³⁾	25,00 \$ le 31 janvier 2024 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série U le 31 janvier 2024 ⁽⁴⁾
Actions privilégiées de premier rang, série U	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ⁽⁵⁾	-	À partir du 31 janvier 2024, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série T le 31 janvier 2029 ⁽⁴⁾
Actions privilégiées de premier rang, série V	-	5,15 %	26,00 \$ à compter du 31 juillet 2022 25,75\$ à compter du 31 juillet 2023 25,50 \$ à compter du 31 juillet 2024 25,25 \$ à compter du 31 juillet 2025 25,00 \$ à compter du 31 juillet 2026	

* Les notes relatives à ce tableau se trouvent à la page suivante.

- [1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.
- [2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédant le mois au cours duquel la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.
- [3] Au cours (i) de la période commençant le 1^{er} février 2016 et se terminant le 31 janvier 2021, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) de la période commençant le 1^{er} février 2019 et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2021, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2026, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T et, dans chaque cas, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), les dividendes privilégiés non cumulatifs fixes correspondent au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de : (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série T, payables trimestriellement.
- [4] Et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, dans chaque cas sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions de cette série d'actions privilégiées de premier rang et d'autres conditions.
- [5] Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2016, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2016, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série U et, dans chaque cas par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série Q et (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série U.
- [6] En contrepartie de (A) 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats : (i) le 31 janvier 2021 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) le 31 janvier 2029 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de (B) 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute date ultérieure : (i) au 31 janvier 2016 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) au 31 janvier 2024 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, qui n'est pas une date à laquelle cette série d'actions privilégiées de premier rang peut être convertie.

Rubrique 8.4 Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de second rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée de la Financière Power ou de ses actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

RUBRIQUE 9 NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à ses titres en circulation au 24 mars 2020.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	A (élevé)	A+
Débtures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élevé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

(A) DBRS LIMITED

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances

tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A (élevé). La notation de A (élevé) attribuée aux débetures de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 (élevé) attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élevé) ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

(B) STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débetures de la Société est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débeture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux

notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de A- pour une action privilégiée indique que la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers sur l'obligation est solide, mais qu'elle est un peu plus sensible aux incidences défavorables des changements de circonstances et des conditions économiques que celles des catégories ayant une notation plus élevée.

RUBRIQUE 10 DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2019 ont été les suivants :

(en dollars)	2019	2018	2017
Actions ordinaires (PWF) ^[1]	1,8220	1,7320	1,6500
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,691252	0,630127	0,506739
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	1,5000	1,5000	1,5000
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,5765	0,5765	0,5765
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	0,812460	0,70913	0,567281
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,053752	1,0500	1,0500
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	1,2875	0,879205

[1] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

RUBRIQUE 11 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de la Financière Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série U en circulation.

	Actions ordinaires (PWF) ⁽¹⁾	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Janvier 2019								
Haut intrajournalier (\$)	27,45	17,95	24,18	23,39	25,55	25,30	25,65	21,85
Bas intrajournalier (\$)	25,38	15,50	23,25	22,35	24,82	24,59	25,11	21,00
Volume	16 452 981	44 213	55 026	306 421	242 182	223 974	140 649	123 876
Février 2019								
Haut intrajournalier (\$)	29,38	15,62	24,23	23,20	25,43	25,22	25,68	21,85
Bas intrajournalier (\$)	26,70	14,28	23,85	22,78	25,07	24,75	25,25	21,42
Volume	12 358 324	37 282	33 578	35 720	61 494	46 052	85 466	283 993
Mars 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,75	14,45	25,18	24,48	25,76	25,50	25,93	23,56
Bas intrajournalier (\$)	29,26	12,57	24,18	23,10	25,33	25,12	25,52	21,68
Volume	19 409 764	75 380	40 471	217 944	37 846	35 685	106 154	194 649
Avril 2019								
Haut intrajournalier (\$)	33,27	13,85	25,45	24,61	25,83	25,70	26,14	23,29
Bas intrajournalier (\$)	31,35	13,00	24,90	23,67	25,37	25,23	25,65	22,07
Volume	21 086 664	31 261	60 057	140 871	52 100	80 018	112 423	317 453
Mai 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,98	13,82	25,34	24,24	25,68	25,65	25,88	22,87
Bas intrajournalier (\$)	29,58	12,95	24,70	23,60	25,35	25,32	25,59	22,10
Volume	14 172 260	101 532	73 154	275 180	41 285	37 889	60 004	191 635
Juin 2019								
Haut intrajournalier (\$)	30,77	13,06	24,85	23,93	25,78	25,68	26,11	22,43
Bas intrajournalier (\$)	29,34	11,67	24,25	23,24	25,39	25,31	25,60	21,70
Volume	15 269 090	113 308	47 146	47 618	42 486	30 649	50 467	132 372
Juillet 2019								
Haut intrajournalier (\$)	30,43	12,27	25,02	24,09	25,85	25,69	26,12	22,50
Bas intrajournalier (\$)	28,62	11,83	24,59	23,50	25,41	25,15	25,65	22,00
Volume	11 630 658	78 244	32 965	62 826	55 500	27 250	39 385	96 224
Août 2019								
Haut intrajournalier (\$)	29,08	11,96	24,92	23,83	25,70	25,57	25,90	22,26
Bas intrajournalier (\$)	27,08	10,21	23,86	22,75	25,52	25,20	25,65	21,37
Volume	12 209 962	160 980	56 533	66 933	86 920	54 830	84 764	277 236
Septembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,12	12,27	25,00	24,00	25,92	25,51	26,13	22,65
Bas intrajournalier (\$)	28,10	10,60	24,22	23,15	25,66	25,03	25,76	21,76
Volume	15 913 634	99 925	54 018	62 692	34 150	65 160	62 809	88 552

	Actions ordinaires (PWF) ^[1]	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Octobre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,38	12,65	25,25	24,17	25,94	25,66	26,13	22,88
Bas intrajournalier (\$)	29,28	11,30	24,91	23,83	25,55	25,24	25,71	22,41
Volume	12 838 515	125 863	53 542	87 353	70 065	65,239	63 280	143 603
Novembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	33,26	12,15	25,28	24,46	25,88	25,76	26,12	23,09
Bas intrajournalier (\$)	30,84	11,60	24,91	24,10	25,67	25,51	25,93	22,65
Volume	130 900 409	11 564	26 965	58 138	30 025	26 185	49 200	108 755
Décembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	37,00	13,17	25,40	24,80	25,94	25,81	26,17	23,59
Bas intrajournalier (\$)	31,94	11,51	25,01	24,18	25,48	25,59	25,36	22,88
Volume	22 668 542	196 515	95 460	71 457	251 225	59 668	150 667	117 249
[1] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.								
	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Janvier 2019								
Haut intrajournalier (\$)	22,40	25,53	15,85	16,75	24,54	21,90	20,11	22,78
Bas intrajournalier (\$)	21,82	24,84	14,14	15,20	23,36	20,76	18,84	21,96
Volume	82 705	201 390	54 535	21 368	91 445	110 255	64 358	93 412
Février 2019								
Haut intrajournalier (\$)	22,76	25,43	14,86	15,40	25,00	21,79	19,75	22,83
Bas intrajournalier (\$)	22,06	25,05	13,93	14,32	24,30	21,07	19,00	22,12
Volume	54 844	35 907	58 696	34 400	177 037	381 830	63 187	86 587
Mars 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,99	25,77	15,00	14,95	25,55	22,70	19,94	24,25
Bas intrajournalier (\$)	22,37	25,20	13,85	14,09	24,81	21,19	19,28	22,75
Volume	94 833	41 965	223 452	74 050	211 215	407 767	182 452	155 745
Avril 2019								
Haut intrajournalier (\$)	24,10	25,76	14,70	14,71	25 80	22,93	19,91	24,10
Bas intrajournalier (\$)	22,85	25,31	13,90	14,30	25,32	21,20	19,00	23,37
Volume	200 507	48 249	55 323	29 100	128 445	91 150	166 853	83 790
Mai 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,54	25,68	14,30	14,58	25,75	22,49	19,09	23,81
Bas intrajournalier (\$)	22,91	25,35	13,26	13,81	24,98	22,00	18,23	23,30
Volume	171 254	23 160	70 887	24 950	132 213	153 396	133 851	123 655
Juin 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,21	25,73	13,32	13,80	25,12	22,30	18,56	23,41
Bas intrajournalier (\$)	22,50	25,30	12,26	12,57	24,52	21,60	17,54	22,91
Volume	181 554	32 837	111 511	95 165	141 944	73 206	80 877	30 896

	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Juillet 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,53	25,90	13,78	13,80	25,39	22,35	18,98	23,46
Bas intrajournalier (\$)	22,85	25,37	13,06	12,98	24,87	21,38	18,09	22,75
Volume	38 361	68 473	110 643	43 078	100 091	78 981	69 015	49 116
Août 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,16	25,79	13,80	13,50	25,33	22,14	18,63	23,19
Bas intrajournalier (\$)	22,06	25,45	11,44	11,50	24,41	20,94	16,38	22,27
Volume	87 411	74 360	379 226	94,617	100 217	78 985	71 089	95 978
Septembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,50	25,89	13,42	13,64	25,40	22,33	17,65	24,00
Bas intrajournalier (\$)	22,47	25,62	12,20	12,58	24,63	21,16	17,15	22,93
Volume	50 077	24 017	849 058	119 450	35 864	74 180	169 371	54 158
Octobre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	23,76	25,87	13,51	13,41	25,51	22,39	17,69	24,00
Bas intrajournalier (\$)	23,29	25,47	12,00	12,28	25,05	21,80	16,76	23,64
Volume	209 595	59 191	356 701	46 000	37 047	124 320	218 785	64 410
Novembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	24,22	25,84	13,40	13,32	25,28	22,64	18,08	23,99
Bas intrajournalier (\$)	23,44	25,58	12,58	12,85	24,95	21,94	16,80	23,74
Volume	45 531	44 245	269 030	43 570	67 460	397 991	196 998	63 572
Décembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	24,22	25,84	14,07	14,10	25,72	23,10	18,50	24,30
Bas intrajournalier (\$)	23,49	25,67	12,50	12,70	25,10	22,09	17,41	23,70
Volume	44 898	46 041	523 878	110 327	86 618	152 757	127 187	88 366

RUBRIQUE 12 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Rubrique 12.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur^[1] actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités ^[2]
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société et de Power	Co-président exécutif du conseil de la Société et président et co-chef de la direction de Power ^[3]	-
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	avril 1983	Président du conseil de la Société et de Power	Co-président exécutif du conseil de la Société et co-chef de la direction de Power ^[3]	-
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L. depuis août 2016	Ambassadeur du Canada aux États-Unis	Comité d'audit
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société et de Power ^[3]	s.o.	-
T. Timothy Ryan, jr ^[4] Floride, États-Unis	mai 2014	Administrateur de sociétés	s.o.	Comité d'audit
Siim A. Vanaselja Ontario, Canada	mai 2018	Administrateur de sociétés depuis 2015	Vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada	Comité d'audit (président)

[1] Le 28 février 2020, après la réorganisation, MM. Marc A. Bibeau, Gérald Frère, Anthony R. Graham et J. David A. Jackson, M^{mes} Susan J. McArthur et Emőke J.E. Szathmáry ont démissionné du conseil d'administration de la Société par suite de la décision du conseil de réduire le nombre de ses membres, lequel est passé de 12 à 6.

[2] Après la réalisation de la réorganisation, le comité de rémunération, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité des opérations entre personnes reliées et de révision du conseil ont été supprimés.

[3] Dans le cadre de la réorganisation, MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont pris leur retraite et quitté leurs postes de co-chefs de la direction de Power le 13 février 2020 et leurs postes de co-présidents exécutifs du conseil de la Société le 18 mars 2020. Ils conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration de la Société et de Power. M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Société, est devenu président et chef de la direction de Power le 13 février 2020.

[4] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Rubrique 12.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants^[1] actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société et de Power ^[2]	s.o.
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de Power	s.o.
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de Power	s.o.
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de Power	s.o.

[1] Le 18 mars 2020, après la réorganisation et par suite de la décision du conseil d'administration de la Société de réduire le nombre de dirigeants de la Société, lequel est passé de 19 à 4, les personnes suivantes ont cessé d'être des dirigeants de la Société: Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Michel Plessis-Bélair, Amaury de Seze, Claude Généreux, Olivier Desmarais, Paul Desmarais, III, Paul C. Genest, Hugo Breton, Mei Dong, Eoin Ó hÓgáin, Richard Pan, Pierre Piché, Luc Reny et Delia Cristea.

[2] Le 13 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Société, est devenu président et chef de la direction de Power.

RUBRIQUE 13 TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de la Financière Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de la Financière Power en tant que groupe^[1] sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise, sont les suivants au 31 décembre 2019 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Financière Power		
Actions ordinaires ^[2]	515 690	0,08
Lifeco		
Actions ordinaires	537 029	0,06
Financière IGM		
Actions ordinaires	242 484	0,10

- [1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ne sont pas inclus dans le tableau. Au 31 décembre 2019, la Financière Power contrôlait directement ou indirectement 65,0 pour cent et 66,0 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement, alors que Power (par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive) contrôlait 64,1 pour cent des actions comportant droit de vote la Financière Power, et la Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle Pansolo, qui, au 31 décembre 2019, était propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 61,8 pour cent des voix se rattachant aux titres comportant droit de vote de Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur et/ou dirigeant de la Financière Power.
- [2] Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de 100 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation.

RUBRIQUE 14 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après ou ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 pour cent des actions ordinaires ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

Le 17 avril 2019, Lifeco a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 59 700 974 de ses actions ordinaires, représentant, sur une base non diluée, environ 6,0 pour cent de ses actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,50 \$ par action ordinaire. Dans le cadre de l'offre, 49 318 032 actions ordinaires de Lifeco détenues en propriété véritable par la Société ont été rachetées par Lifeco.

RUBRIQUE 15 CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention d'arrangement intervenue entre la Financière Power et Power le 12 décembre 2019 et des conventions de soutien et de vote connexes conclues par Power et chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Financière Power de même qu'avec Pansolo, qui ont été déposées le 18 décembre 2019 sur SEDAR (www.sedar.com) sous les profils respectifs de la Financière Power et de Power, la Financière Power n'est liée par aucun contrat important dont le dépôt est requis. Les descriptions des conventions susmentionnées, qui figurent dans la déclaration de changement important de la Société datée du 18 décembre 2019, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 16 AGENT DES TRANSFERTS

Les titres de la Financière Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc., à Toronto et à Montréal.

RUBRIQUE 17 EXPERTS

L'auditeur de la Financière Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 18 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur la Financière Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. Conformément à la dispense relative à l'information sur la rémunération, la déclaration de la rémunération de la haute direction de la Société, au moment de son dépôt sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com, sera réputée intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et dans le rapport de gestion de la Financière Power qui ont été déposés sur SEDAR. Lifeco et la Financière IGM, les principales filiales directes et indirectes de la Financière Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces émetteurs doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants, qui peuvent être consultés sous les profils des sociétés en cause au www.sedar.com.